



VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 10
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.012 – CCAS ET EHPAD - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DU CFU DU CCAS ET DES ERRD DES EHPAD - EXERCICE 2025

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Monsieur le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du compte financier unique (CFU) du budget principal du CCAS et des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) des EHPAD, et ne doit pas y prendre part.*

Aussi, le Conseil d'administration est invité à élire à main levée un membre du conseil pour remplir les fonctions de président spécial pour les délibérations qui suivent :

- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget principal du C.C.A.S.
- Approbation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 – Budget de l'EHPAD BON ACCUEIL
- Approbation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 – Budget de l'EHPAD SAINT-CYRICE
- Approbation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 – Budget de l'EHPAD COMBAREL.

Il est précisé que Monsieur le Président peut assister, d'une part, à l'élection du nouveau président de séance et, d'autre part, participer à la discussion du compte financier unique du C.C.A.S. et des états réalisés des recettes et des dépenses des EHPAD.

Considérant la candidature de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président du C.C.A.S.,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :

- **Élit** Monsieur Serge JULIEN en tant que Président de séance pour les votes d'adoption des CFU et ERRD susvisés ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Aurélien Albinet,
Directrice du CCAS

Le Président du C.C.A.S. de Rodez



Stéphane MAZARS

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 29 mai 2026
Publiée le 29 mai 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.